

Avant l'entrée, voici la liste des documents à nous fournir :

- un extrait d'acte de naissance ou la copie du livret de famille
- la carte vitale - l'attestation d'assuré social,
- la carte de mutuelle,
- un relevé d'identité bancaire ou postal,
- l'avis d'imposition ou de non imposition de l'année précédente,
- le justificatif de toutes les ressources pour les personnes qui demanderont à bénéficier de l'APL, APA et / ou aide sociale,
- l'attestation d'APA à domicile,
- une attestation de responsabilité civile à l'adresse de la Résidence,
- la notification de mise sous protection juridique, le cas échéant, - le cas échéant, la décision d'admission de la commission d'aide sociale.